



Répartition géographique du chômage

Préambule



Ces dernières années, la Belgique enregistre un taux de chômage à la baisse. En raison de la reprise économique à la suite du creux conjoncturel de 2013, mais aussi en conséquence des modifications réglementaires en 2012, le taux de chômage en Belgique a diminué au cours de la période de 2014 à 2020, passant de 11,6 % à 8,2 %. Cela correspond à une baisse du nombre de paiements : de 458 642 paiements en moyenne en 2014 à 339 266 paiements en moyenne en 2020. Une ventilation par Région montre toutefois qu'en 2020, le taux de chômage se situait à un niveau beaucoup moins élevé pour la Région flamande (5,3 %) que pour la Région wallonne (11,4 %) et la Région de Bruxelles-Capitale (16,5 %). Une répartition similaire est également perceptible dans les années précédentes. Le taux de chômage beaucoup plus élevé dans la Région de Bruxelles-Capitale fait de la Belgique le pays de l'Union européenne où l'on observe la plus grande différence de proportions par province en matière de taux de chômage¹. En 2020, la Région de Bruxelles-Capitale connaît le taux de chômage le plus élevé (16,5 %) et le Brabant flamand, le taux le plus faible (4,25 %). Compte tenu de ces écarts explicites dans ce domaine en fonction de la Région, nous analysons dans cette publication la diversité des communes belges en ce qui concerne le chômage.

Dans cette publication, nous comparons les taux de chômage en 2020 et en 2014. La période 2014-2019 se caractérise principalement par une économie stable. Les conséquences de la crise sanitaire survenue en 2020 sont, en partie grâce aux mesures continues de soutien économique, relativement peu visibles dans le taux de chômage 2020 (+0,1 point de pour cent par rapport à 2019). Pour cette raison, nous incluons également 2020 – la dernière année disponible – dans l'analyse.

Dans cette analyse de la répartition géographique du chômage, une attention spécifique est accordée à la situation dans les grandes villes et les villes-centres. En général, les villes belges se trouvent dans une situation en apparence paradoxale : bien qu'elles constituent des pôles en matière d'emploi, elles connaissent un taux de chômage relativement élevé. Cela s'explique par une certaine disparité entre les possibilités importantes d'emploi dans l'économie de services à forte intensité de connaissances et le niveau de formation et les aptitudes des demandeurs d'emploi dans les villes. Les demandeurs d'emploi des communes situées en périphérie de la ville, bénéficient souvent des opportunités d'emploi dans les villes. Ils trouvent du travail en ville, ce qui souvent diminue les taux de chômage dans ces communes avoisinantes.

¹ La comparaison entre les pays de l'Union européenne est basée sur les chiffres de l'enquête sur les forces de travail (EFT). De tous les pays de l'UE, la Belgique présente chaque fois la plus forte disparité des taux de chômage entre les régions au niveau NUTS 2 pour la période 2014-2019. Les régions NUTS 2 en Belgique sont les provinces et la Région de Bruxelles-Capitale. Les taux de chômage mentionnés dans cette étude sont tous basés sur les statistiques de paiement de l'ONEM et non sur les données de l'EFT. Pour votre information, nous joignons en annexe un graphique montrant les disparités régionales sur la base des chiffres de l'EFT.

Dans la première partie de cette publication, nous examinons la répartition des chômeurs à l'aide des taux de chômage par commune². Cela permet de savoir où il y a plus de chômeurs par rapport au nombre de personnes assurées contre le chômage et dans quelles communes et régions il y a moins de chômeurs. Nous examinons également comment les chiffres du chômage dans les communes en 2020 diffèrent de 2014.

Dans la deuxième partie, nous identifions les différences dans les communes en ce qui concerne les caractéristiques du profil des chômeurs. Une attention particulière est accordée aux villes, mais aussi aux communes des régions où des taux de chômage plus élevés sont enregistrés. L'objectif de cette deuxième partie est d'obtenir une vue sur la diversité de la composition des populations de chômeurs dans les communes belges, et ce en lien avec le niveau des taux de chômage.

² Le taux de chômage est calculé en divisant les chiffres des chômeurs (en personnes uniques) du mois d'introduction par les personnes assurées contre le chômage du mois de juin de l'année. Pour le taux de chômage par année, l'on prend des moyennes annuelles. Les très petites communes (moins de 100 habitants) ne sont pas prises en compte car une analyse du taux de chômage pour ces communes est fortement influencée par de petites variations et produit souvent des résultats extrêmes. Comme cela concerne un très petit nombre de chômeurs, cela n'affecte pas les résultats de l'analyse.

Table des matières



Préambule.....	3
1 Différences géographiques en matière de taux de chômage.....	7
1.1 Répartition géographique du taux de chômage en 2020	7
1.2 Le chômage dans les villes	11
1.3 Évolution du taux de chômage	13
2 Différences géographiques relatives aux caractéristiques de profil des chômeurs	17
2.1 Le contexte urbain	18
2.1.1 <i>Grandes villes</i>	21
2.1.2 <i>Villes-centres</i>	23
2.2 Diversité en ce qui concerne les caractéristiques de profil dans les communes non urbaines	25
2.3 À retenir	29
3 Conclusion.....	31
4 Annexe.....	33



1

Différences géographiques en matière de taux de chômage

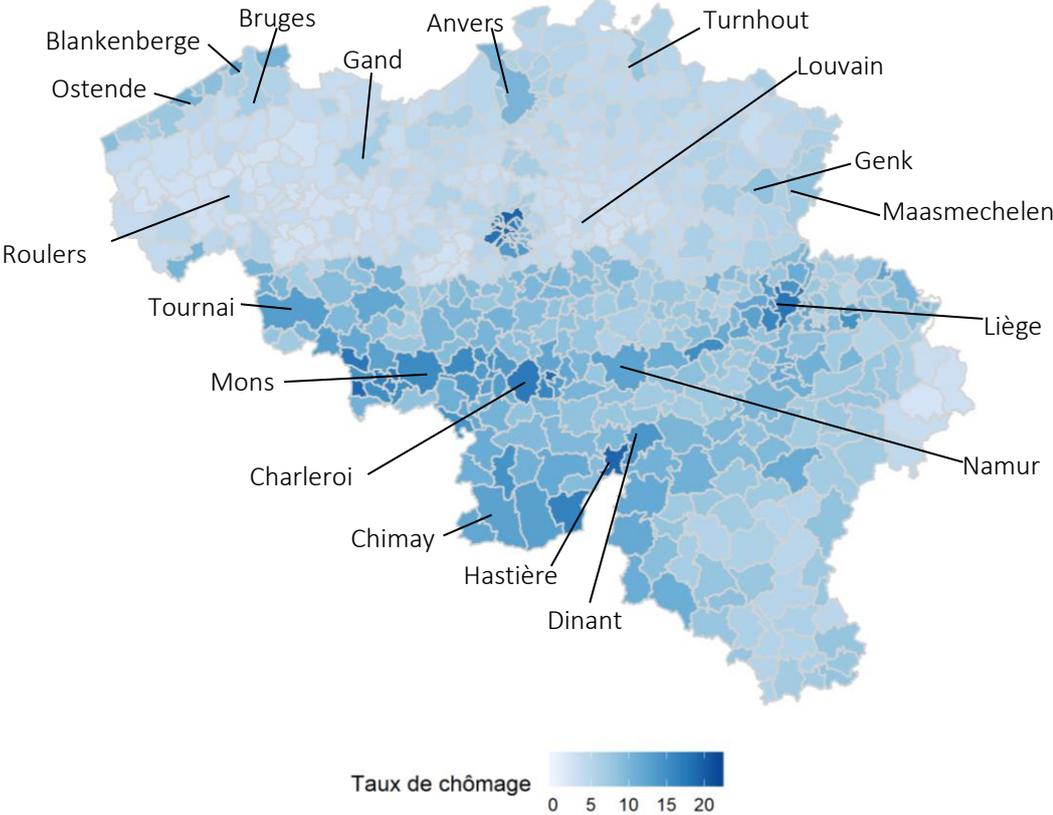
1.1 Répartition géographique du taux de chômage en 2020

Dans cette partie, nous examinons tout d'abord les taux de chômage par commune pour 2020 et nous le comparons ensuite avec la situation en 2014. Sur la base du taux de chômage, il est facile de distinguer visuellement les trois Régions sur la carte 1.

La Région flamande est plutôt bleu clair, ce qui indique des taux de chômage moins élevés. Dans le tableau 1, qui indique les communes avec les taux de chômage les plus élevés par Région, les communes côtières occupent six des dix premières places pour la Région flamande. En effet, sur le plan économique, ces communes sont en grande partie dépendantes du tourisme saisonnier. Blankenberge est la commune qui, au sein de la Région flamande, enregistre le taux de chômage le plus élevé (12,6 %). Cette valeur maximale pour la Région flamande est toutefois nettement inférieure à la valeur maximale pour la Région wallonne (Hastière : 19,2 %) et la Région de Bruxelles-Capitale (Molenbeek-Saint-Jean : 21,5 %). Pour ce qui est de la Région flamande, les communes côtières enregistrent donc des valeurs élevées mais, en Belgique, l'on retrouve des communes qui ont une valeur presque deux fois plus élevée. En outre, la ville d'Anvers enregistre aussi un taux de chômage élevé, ainsi que les communes orientales de la province du Limbourg (dont Genk et Maasmechelen). Cette région du Limbourg avait dans le passé beaucoup d'emplois dans l'industrie minière, mais depuis l'arrêt de ces activités, elle se caractérise par un taux de chômage élevé.

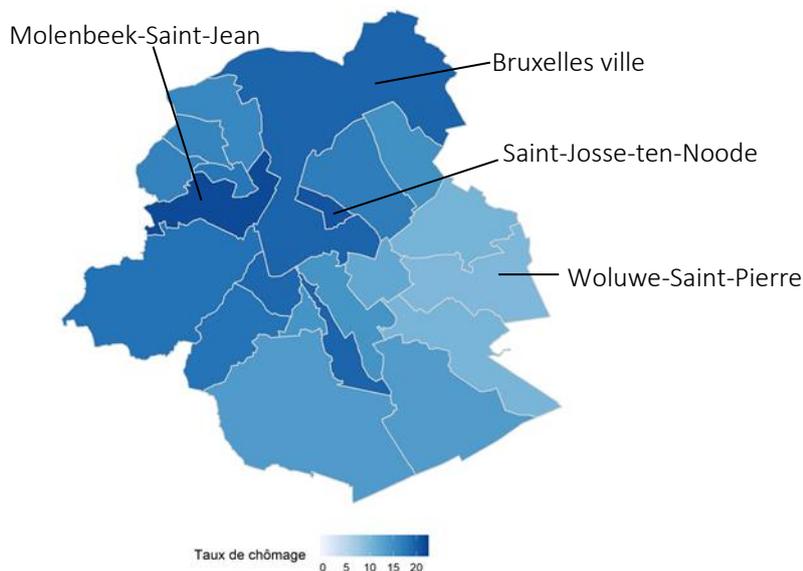
La Région wallonne est en général représentée en bleu plus foncé sur la carte 1 que la Région flamande. Des taux de chômage élevés se retrouvent principalement dans les anciens bassins industriels du Hainaut et de Liège. Les villes de ces deux régions font partie de l'axe urbain wallon, celui de Tournai vers Liège, qui comprend également Mons, Charleroi et Namur. Sur l'ensemble de cet axe, l'on retrouve des communes où les taux de chômage sont plus élevés. Le taux de chômage pour Namur, la capital de la Région Wallonne, est moins élevé qu'à Charleroi et à Liège, mais supérieur à la valeur moyenne régionale (voir tableau 2). L'on observe également un taux de chômage accru dans le Hainaut et, en particulier, dans les communes situées sur l'axe Chimay-Dinant, dont Hastière, la commune présentant le taux de chômage le plus élevé de la Région wallonne (tableau 1). La région plus étendue située au-dessus et en dessous de Namur se caractérise par des taux de chômage plus faibles. De plus, par rapport au reste de la Région wallonne, le taux de chômage est singulièrement moins élevé dans la province de Luxembourg et dans les cantons de l'Est. Les habitants de la province de Luxembourg sont partiellement intégrés au marché du travail du Grand-Duché de Luxembourg, tandis que les habitants des communes des cantons de l'Est effectuent souvent du travail frontalier en Allemagne et, dans une moindre mesure, au grand-duché de Luxembourg.

Carte1
Taux de chômage par commune en 2020



Carte2

Carte détaillée taux de chômage pour 2020 par commune de la Région de Bruxelles-Capitale



La Région de Bruxelles-Capitale est représentée en bleu foncé (voir cartes 1 et 2). C'est dans cette Région que nous retrouvons les taux de chômage les plus élevés. Le taux de chômage de Woluwe-Saint-Pierre (9,7 %), la commune bruxelloise qui enregistre le taux de chômage le moins élevé, est supérieur au taux de chômage pour la Belgique (8,2 %). Les communes qui présentent les taux de chômeages les moins élevés sont les communes résidentielles situées dans le sud-est de la Région. Nous retrouvons les taux de chômage les plus élevés dans les communes situées dans la zone du canal industrielle (comme Molenbeek-Saint-Jean avec 21,5 % et Saint-Josse-ten-Noode avec 20,07 %) et à Bruxelles-ville (19,4 %) (voir tableau 1).

Les taux de chômage régionaux contrastent avec le taux d'emploi qui, pour la Région de Bruxelles-Capitale (77,0 en 2020), est supérieur à celui des Régions flamande (56,8) et wallonne (45,7), ainsi qu'à celui de la Belgique dans son ensemble (55,5). La Région de Bruxelles-Capitale connaît donc au quotidien un important afflux de navetteurs qui viennent y travailler. À cet égard, il est également pertinent de souligner que les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale sont également désignées comme la métropole de Bruxelles, les communes périphériques (entre autres les communes du Brabant flamand et du Brabant wallon) faisant partie de la zone d'influence de cette ville. Le fait que la Région de Bruxelles-Capitale ait la taille d'une métropole peut fausser les analyses, qui comparent la Région avec des Régions plus grandes (qui se composent de plusieurs villes et également de communes non urbaines) ou avec des provinces (ce qui se produit souvent dans les comparaisons internationales au niveau NUTS 2).

Dans chacune des trois Régions, nous constatons que des communes et des régions qui, auparavant, avaient un taux d'emploi important dans l'industrie, font aujourd'hui souvent face à un chômage structurel élevé. L'apparition de taux de chômage plus élevés dans les anciennes régions industrielles est également due à la transition économique qui a débuté dans les années 1970 avec la désindustrialisation de l'économie et l'émergence d'une économie de services à forte intensité de connaissances. Ainsi, l'arrêt progressif des industries minière, textile, métallurgique et automobile a entraîné la perte de nombreux emplois, et ce, principalement pour les travailleurs peu qualifiés. Le démarrage de nouvelles activités n'a pas été partout aussi rapide depuis lors et s'est accompagné d'une certaine inadéquation entre les nouveaux emplois créés au sein de l'économie de services à forte intensité de connaissances et le niveau de formation et de compétences des demandeurs d'emploi.

Tableau 1

Les dix taux de chômage les plus élevés et le taux de chômage le plus bas par Région

	Commune	Taux de chômage 2020
Région de Bruxelles-Capitale		16,5
	Molenbeek-Saint-Jean	21,5
	Saint-Josse-Ten-Noode	20,7
	Bruxelles-Ville	19,4
	Saint-Gilles	19,1
Taux de chômage le plus élevé	Anderlecht	18,1
	Forest	18,0
	Koekelberg	17,7
	Schaerbeek	17,0
	Berchem-Sainte-Agathe	16,5
	Ganshoren	16,1
	...	
Taux de chômage le plus bas	Woluwe-Saint-Pierre	9,7
Région flamande		5,3
	Blankenberge	12,6
	Ostende	10,4
	Knokke-Heist	10,3
	Anvers	10,0
Taux de chômage le plus élevé	La Panne	9,0
	De Haan	8,7
	Maasmechelen	8,3
	Genk	8,3
	Bredene	8,1
	Renaix	8,1
	...	
Taux de chômage le plus bas	Horebeke	2,3
Région wallonne		11,4
	Hastière	19,2
	Farciennes	19,0
	Quievrain	19,0
	Liège	17,7
Taux de chômage le plus élevé	Bernissart	17,6
	Quaregnon	17,4
	Charleroi	17,4
	Colfontaine	16,5
	Boussu	16,5
	Viroinval	16,3
	...	
Taux de chômage le plus bas	Amblève	2,4
Pays		8,2

1.2

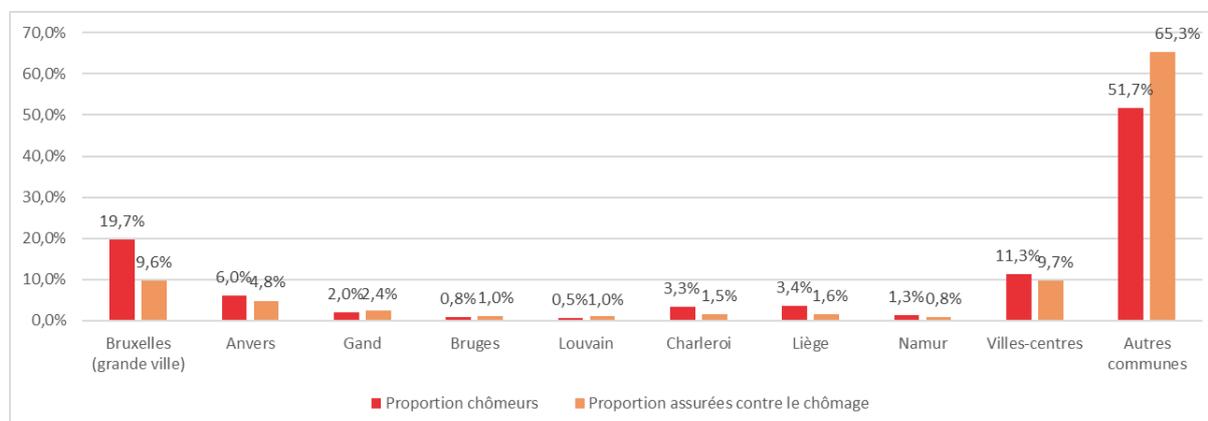
Le chômage dans les villes

Les villes ont toujours joué un rôle important dans le tissu économique et elles aussi misent sur la transition vers une économie de services à forte intensité de connaissances. Les grandes villes et villes-centres sont généralement des pôles d'emploi, ce qui profite également aux habitants des régions environnantes. Cependant, comme la création d'emplois au sein de la ville correspond moins souvent aux profils des demandeurs d'emploi locaux, le taux de chômage dans les villes reste relativement élevé.

Si nous examinons les taux de chômage des grandes villes et des villes-centres, nous pouvons toutefois encore constater une diversité singulière (tableau 2). Dans la Région flamande, Ostende, Anvers, Genk et Turnhout présentent des taux de chômage élevés. Les autres villes ont un taux de chômage légèrement supérieur au taux de chômage de la Région flamande (5,3 %), à l'exception de Louvain et de Roulers qui se situent juste en dessous. En Région wallonne, les grandes villes de Charleroi et de Liège, ainsi que les villes-centres de Seraing, Mons, La Louvière et Verviers affichent des taux de chômage élevés. Les autres villes, dont la capitale wallonne Namur, ont un taux de chômage proche ou même inférieur au taux de chômage de la Région wallonne. Enfin, si l'on considère l'ensemble des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, le taux de chômage de la métropole de Bruxelles est élevé : de toutes les grandes villes et villes-centres de Belgique affichant les taux de chômage les plus élevés, la métropole de Bruxelles occupe la troisième place.

Graphique 1

Part des chômeurs et des assurés contre le chômage pris en considération par rapport au nombre total de chômeurs et d'assurés contre le chômage



Tant pour la Région flamande que pour la Région wallonne, l'on constate que les autres communes (non urbaines) affichent un taux de chômage agrégé inférieur au taux de chômage régional et inférieur à ceux de la plupart des grandes villes et villes-centres de la Région (tableau 2). Le chômage est donc plus concentré dans les grandes villes et les villes-centres que dans les autres communes. Le graphique 1 confirme ce constat. La part des chômeurs dans les autres communes est nettement inférieure à la part des assurés contre le chômage dans ces communes (51,7 % contre 65,3 %). Les grandes villes représentent ensemble 37,0 % des chômeurs, alors qu'elles ne comptent que 22,7 % de la population assurée contre le chômage. Gand, Bruges et Louvain font exception parmi les grandes villes, avec une part de chômeurs inférieure à celle des assurés contre le chômage. Dans les villes-centres, la différence entre la part de chômeurs (11,3 %) et celle des assurés contre le chômage (9,7 %) est plus limitée que dans les grandes villes, mais la part de chômeurs reste malgré tout supérieure à celle des assurés contre le chômage.

Tableau 2

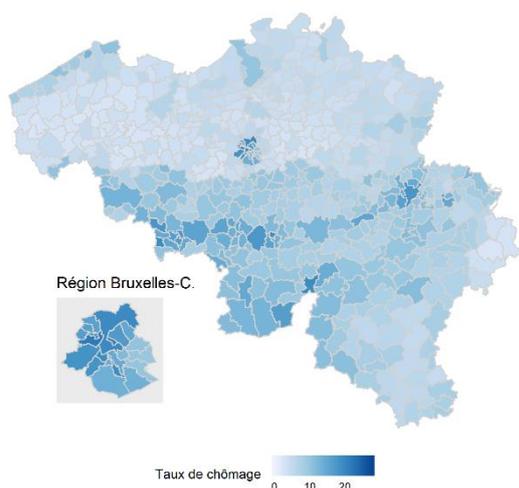
Taux de chômage des grandes villes et villes-centres belges par rapport aux zones non urbaines³

	Population (1 janvier 2020)	Taux de chômage	
		2020	Différence avec 2014
Région de Bruxelles-Capitale	1.218.255	16,5	-4,4
Bruxelles (grande ville)	1.218.255	16,5	-4,4
Région flamande	6.629.143	5,3	-2,1
Anvers	529.247	10,0	-3,6
Gand	263.927	6,5	-4,1
Bruges	118.656	6,4	-1,5
Louvain	102.275	4,4	-1,3
Alost	87.332	5,5	-2,5
Malines	86.921	6,5	-2,5
Hasselt	78.714	6,5	-2,4
Sint-Niklaas	78.531	6,3	-2,7
Courtrai	77.109	5,4	-2,0
Ostende	71.647	10,4	-3,3
Genk	66.447	8,3	-4,2
Roulers	63.478	4,8	-1,2
Turnhout	45.280	7,9	-3,0
Autres communes flamande	4.959.579	4,5	-1,8
Région wallonne	3.645.243	11,4	-5,5
Charleroi	202.746	17,4	-7,5
Liège	197.217	17,7	-7,3
Namur	111.432	12,4	-4,8
Mons	95.887	15,4	-7,0
La Louvière	81.138	15,4	-8,0
Tournai	69.083	13,0	-5,6
Seraing	64.192	15,8	-7,4
Mouscron	58.767	10,1	-5,1
Verviers	55.290	14,6	-8,3
Arlon	30.081	8,0	-4,8
Nivelles	28.883	10,4	-3,9
Eupen	19.762	8,6	-2,9
Autres communes wallonne	2.630.765	10,1	-5,0
Pays	11.492.641	8,2	-3,4

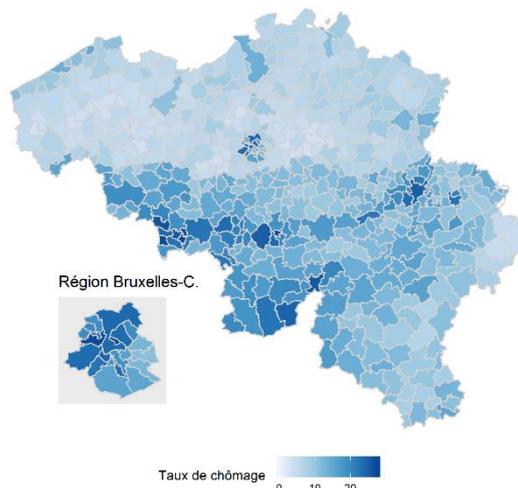
³ Les grandes villes sont indiquées en gras. Les autres villes mentionnées sont les villes-centres. La métropole de Bruxelles comprend l'ensemble des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

1.3 Évolution du taux de chômage

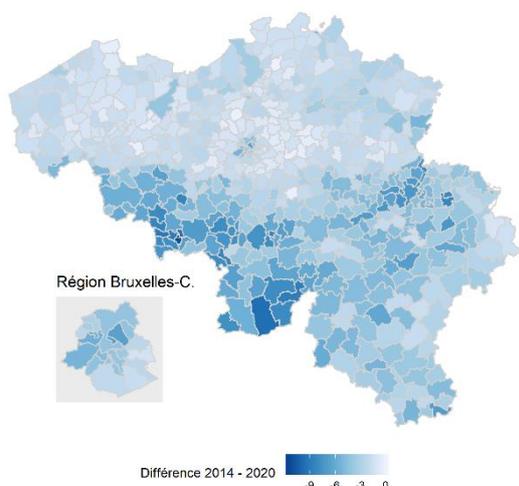
Carte 3
Taux de chômage 2020



Carte 4
Taux de chômage 2014



Carte 5
Différence entre les taux de chômage 2014-2020 (en points de pour cent)



Au cours de la période de 2014 jusques et y compris 2020, la disparité entre les communes belges concernant le taux de chômage s'est réduite (voir les cartes 3⁴, 4 et 5). Cela s'explique par le fait que les taux de chômage les plus élevés diminuent plus fortement (de 27,6 % en 2014 à 21,5 % en 2020) que les moins élevés (3,1 % en 2014 et 2,3 % en 2020). En général, nous constatons une baisse des taux de chômage dans l'ensemble du pays⁵. Aucune commune n'enregistre une augmentation. En moyenne, les taux de chômage des communes

⁴ La carte 3 est une représentation alternative des données de la carte 1. Pour la carte 3, la gamme de couleurs est en effet assimilée à celle de la carte 4 afin que les deux cartes soient visuellement comparables.

⁵ Cette baisse est principalement due à une diminution du nombre de chômeurs. Les variations du nombre de personnes assurées contre le chômage n'ont qu'un effet très limité sur les différences de taux de chômage.

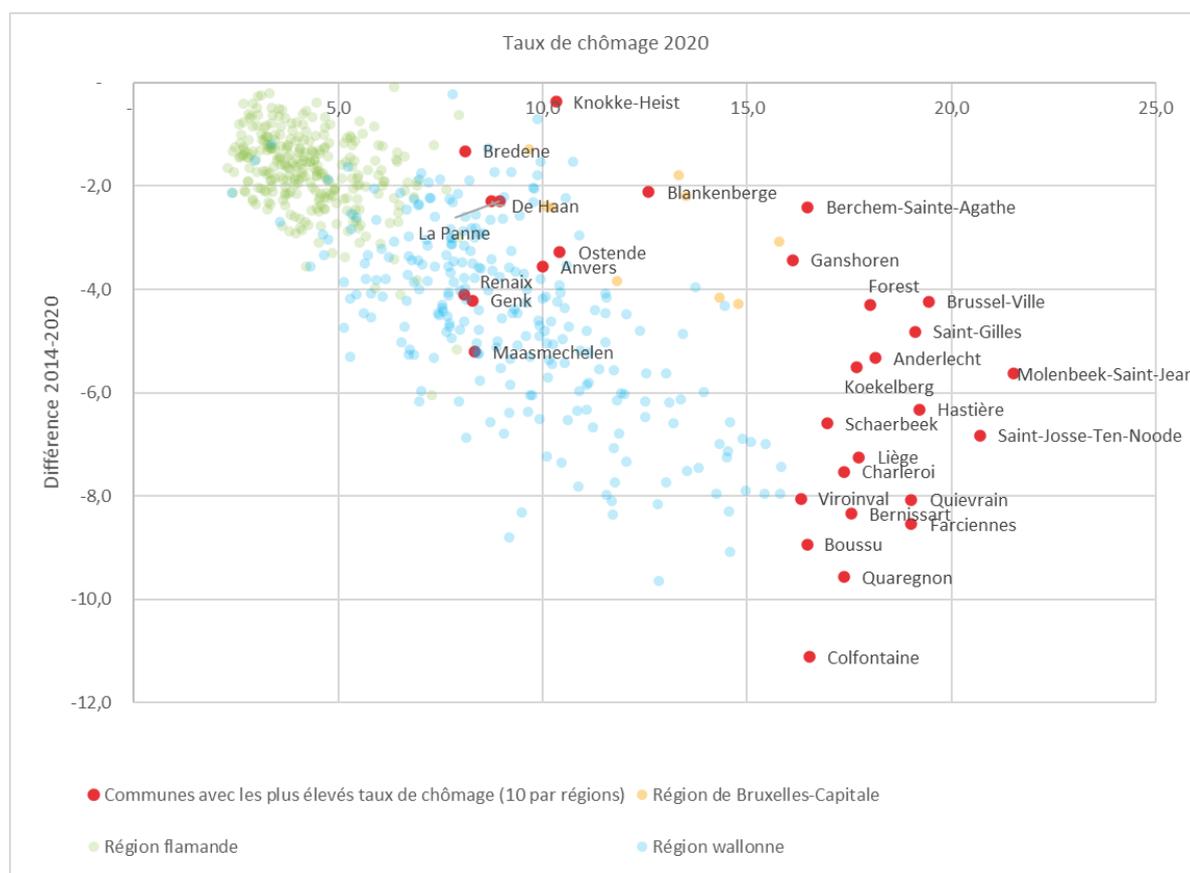
ont diminué de 3,1 points de pour cent (la plus forte baisse est de -11,1 points de pour cent et la plus faible de -0,1 point de pour cent).

Plusieurs communes wallonnes présentant des taux de chômage très élevés (dont Farciennes, Bernissart, Quaregnon, Colfontaine et Boussu) ont enregistré les plus fortes diminutions (graphique 2 et carte 5). On constate également de fortes baisses dans certaines plus petites communes de la région de Mons plus élargie et sur l'axe Chimay-Dinant. En Région flamande, la diminution du taux de chômage se concentre principalement à l'est, dans la province du Limbourg. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la plupart des communes figurant dans le top 10 des taux de chômage les plus élevés figurent également dans le top 10 des plus fortes diminutions (à l'exception de Berchem-Sainte-Agathe et de Ganshoren).

Par conséquent, le graphique 2 montre une relation linéaire entre l'importance du taux de chômage et la différence en points de pour cent (plus le taux de chômage est élevé, plus la réduction entre 2014 et 2020 était importante). Cependant, il est frappant de constater que les communes faisant partie du top 10 des communes qui affichent les taux de chômage les plus élevés dans la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale se situent plutôt du côté supérieur droit du cluster dense. Ces communes se caractérisent donc par des taux de chômage élevés en 2020 et une amélioration limitée par rapport à 2014. C'est le cas des communes côtières, de la plupart des communes de la Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure, également des villes d'Anvers, de Liège et de Charleroi.

Graphique 2

Répartition des communes selon leur taux de chômage en 2020 et la différence de taux de chômage par rapport à 2014.



En général, on constate que le schéma de répartition spatiale des chômeurs indemnisés coïncide avec les frontières régionales. Au sein des Régions, cependant, il existe des différences régionales supplémentaires. On trouve des taux de chômage plus élevés dans les villes, dans les zones fortement dépendantes du tourisme, comme la région côtière et l'axe Chimay-Dinant, et dans les régions anciennement industrielles des provinces du Hainaut, de Liège et du Limbourg.

La comparaison entre 2014 et 2020 ne met en évidence aucune commune ou région pour laquelle nous mesurons des taux de chômage en augmentation. Les différences dans l'importance de la diminution ne sont pas non plus à l'origine de glissements. La carte de 2020 semble être, dans les grandes lignes, une version adoucie de la carte de 2014, affichant donc uniquement des réductions des taux de chômage. Cependant, il ne fait aucun doute que le schéma spatial qui se dégage remonte bien au-delà de 2014. Dans des publications externes, il existe des cartes basées sur les données des recensements de 1981 et 1991⁶ et 2001⁷ que nous reproduisons ici dans la figure 1. À première vue, la carte des taux de chômage de 1981 semble très différente de celle de 2014 ou de 2020. Cependant, on peut déjà y voir une préfiguration des régions (l'ancien axe industriel wallon, les communes côtières et l'ancienne zone industrielle du Limbourg) et des villes qui connaissent encore aujourd'hui un taux de chômage élevé. Une différence majeure est qu'en 1981, le nord-est de la Région flamande et la vallée de la Dendre connaissaient des taux de chômage beaucoup plus élevés. En général, les taux de chômage des trois Régions étaient également proches les uns des autres en 1981⁸.

Au cours de la période 1981-1991, on observe des glissements clairs : alors que les taux de chômage diminuent dans la Région flamande, on observe une nouvelle augmentation, principalement dans les provinces du Hainaut et de Namur ainsi que dans la Région de Bruxelles-Capitale. En 1991, la carte des taux de chômage présentait déjà de fortes similitudes avec la carte actuelle, bien que la région affichant des taux de chômage élevés était encore beaucoup plus étendue dans le nord-est de la Région flamande et dans les provinces du Hainaut et de Namur. La carte de 2001 montre la transition entre la situation de 1991 et celle de 2020.

La structure géographique actuelle du chômage peut donc être considérée comme étant dans la continuité de celle du passé. Bien qu'il y ait eu des glissements significatifs tout au long des quatre décennies, les structures géographiques de la situation socio-économique en 1981 se reflètent toujours dans le schéma géographique de 2020. La transition économique de l'industrie vers une économie de services, amorcée il y a cinq décennies, a donc clairement laissé son empreinte sur le schéma géographique du chômage tel que nous le connaissons aujourd'hui.

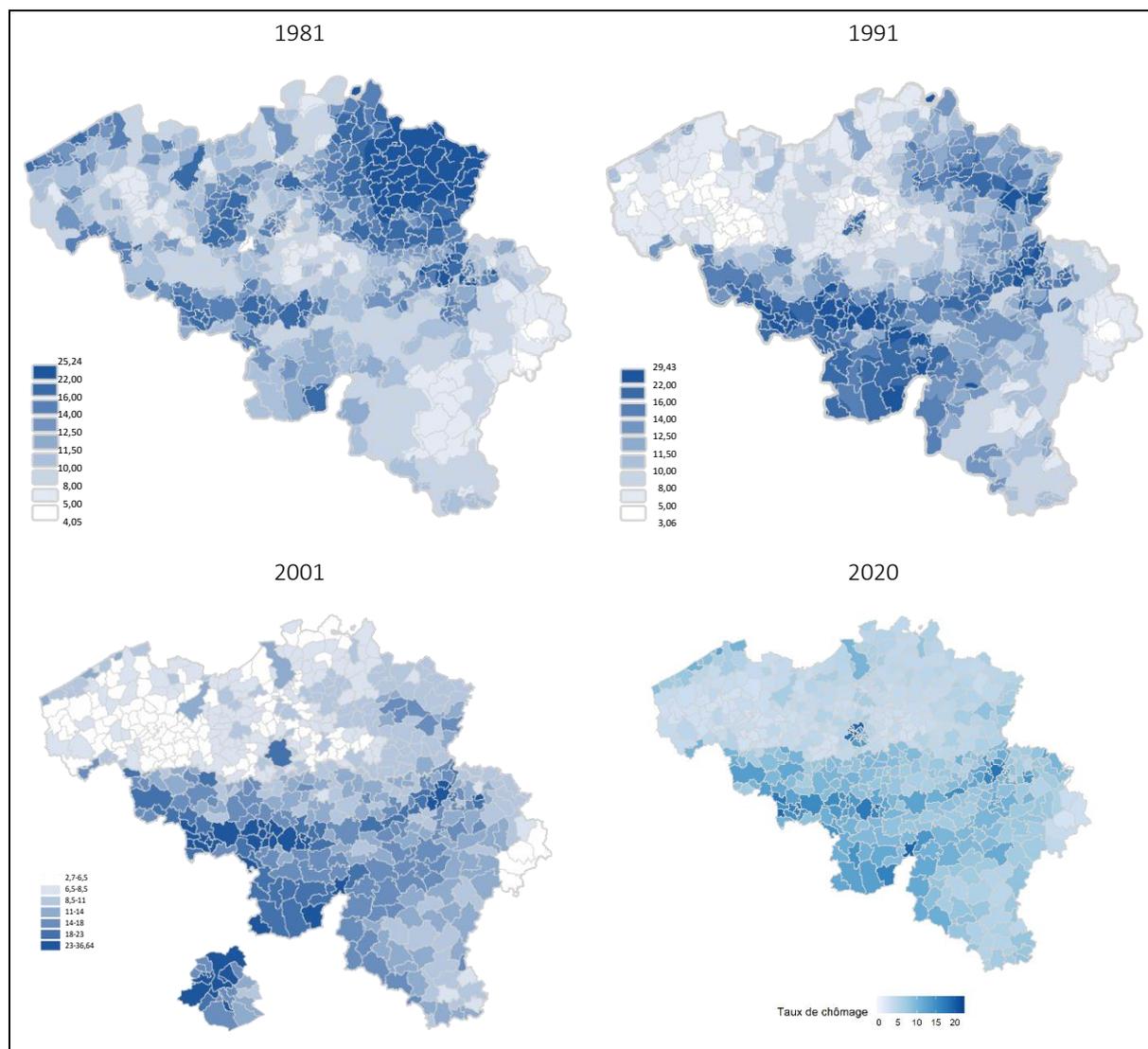
⁶ Cartes 3.12 et 3.13 issues de la publication *Emploi et structures socio-économiques régionales : recensement général de la population et des logements*(1991). Publication disponible à l'adresse suivante : <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/que-faisons-nous/recensement-census/census-publications>.

⁷ Carte 65 issue de la publication *Les structures socio-économiques de l'espace belge – une exploitation des données d'emploi de l'enquête socio-économique de 2001*. Publication disponible sur <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/que-faisons-nous/recensement-census/census-publications>

⁸ Voir également la publication de l'ONEM « Évolution à long terme des allocations ONEM : 100 ans de données (1921-2020) » (septembre 2021).

Illustration 1

Taux de chômage pour 1981, 1991 et 2001 (sources mentionnées dans les notes de bas de page 6 et 7)





2

Différences géographiques relatives aux caractéristiques de profil des chômeurs

Dans la section précédente, nous avons identifié plusieurs communes et régions présentant des taux de chômage plus élevés, à savoir les grandes villes et les villes-centres, les zones touristiques telles que la région côtière et l'axe Chimay-Dinant, ainsi que les régions anciennement industrielles des provinces du Hainaut, de Liège et du Limbourg. Dans cette deuxième partie, nous examinerons plus en détail la manière dont les caractéristiques de profil diffèrent entre les communes à fort et à faible taux de chômage. Dans une première sous-section, nous nous intéresserons à la dimension urbaine et nous discuterons des grandes villes et des villes-centres. Cette analyse sera suivie d'une comparaison avec les caractéristiques de profil des chômeurs dans les communes non urbaines.

Les différences dans la population de chômeurs des communes seront examinées dans cette section sur la base des caractéristiques suivantes : le niveau d'éducation, l'âge, la durée du chômage et le sexe. Pour chacune de ces caractéristiques de profil, un ou plusieurs taux de chômage ont été repris dans les graphiques et cartes ci-dessous.

2.1

Le contexte urbain

Dans cette première sous-section, nous examinerons les caractéristiques de profil des chômeurs dans les grandes villes et les villes-centres et nous les comparerons à la moyenne nationale pour ces caractéristiques de profil. Les taux de chômage ont été calculés – pour les personnes peu qualifiées, les personnes hautement qualifiées, les femmes, les chômeurs de longue durée (1 an ou plus), les personnes âgées (50 ans ou plus) et les jeunes (moins de 25 ans) – en divisant leur nombre par le nombre total de personnes assurées contre le chômage⁹. Ces taux de chômage sont présentés par ville dans les graphiques en toile d'araignée ci-dessous. La conception¹⁰ des graphiques en toile d'araignée permet d'estimer directement la taille relative du groupe au sein de la population de chômeurs. Cela facilite la comparaison avec d'autres villes ainsi qu'avec la moyenne nationale. Les chiffres sur lesquels ces graphiques sont basés sont aussi disponibles en tableaux 3a et 3b.

⁹ Une autre approche aurait été de faire en sorte que les chiffres par groupe soient relatifs au nombre de personnes assurées contre le chômage par groupe. Cependant, nous ne disposons pas de cette information pour toutes les caractéristiques de profil. Afin de pouvoir analyser toutes les caractéristiques de profil de manière uniforme, nous avons donc opté pour la méthode actuelle, qui indique quelle part ces groupes représentent dans le taux de chômage total.

¹⁰ Afin de pouvoir estimer visuellement quelle part de la population totale des chômeurs chaque groupe représente, et donc de rendre possibles des comparaisons entre communes, les graphiques en toile d'araignée ci-dessous ont été conçus de telle sorte que les hexagones concentriques indiquent respectivement, de l'intérieur vers l'extérieur, le quart, la moitié, les trois quarts et le total du taux de chômage. L'hexagone extérieur illustre ainsi le taux de chômage pour chacune des communes. Par exemple, pour la métropole de Bruxelles, l'hexagone extérieur représente 16,5 %. Les autres, de l'extérieur vers l'intérieur, représentent 12,4 %, 8,3 % et 4,1 %.

Tableau 3a
Répartition des taux de chômage selon caractéristiques de profil

	Taux de chômage						
	Total	peu qualifiés	hautement qualifiés	femmes	durée: >1 an	personnes âgées	jeunes
Belgique	8,2%	4,0%	1,4%	3,7%	5,5%	3,1%	0,6%
Liège	17,7%	9,3%	3,0%	6,9%	13,0%	6,0%	1,0%
Charleroi	17,4%	10,3%	1,4%	7,0%	12,2%	5,3%	1,4%
Bruxelles grande ville	16,5%	9,1%	3,8%	7,3%	12,7%	5,8%	0,6%
Namur	12,4%	5,6%	2,1%	5,5%	8,5%	4,2%	0,9%
Anvers	10,0%	5,7%	1,7%	4,0%	6,7%	3,7%	0,6%
Gand	6,5%	3,1%	1,7%	2,6%	4,0%	2,3%	0,5%
Bruges	6,4%	2,7%	1,1%	2,2%	4,1%	2,5%	0,5%
Louvain	4,4%	1,7%	1,6%	1,8%	2,5%	1,7%	0,2%
Seraing	15,8%	8,8%	1,4%	6,5%	11,4%	5,8%	1,3%
Mons	15,4%	7,7%	2,4%	6,4%	10,8%	4,5%	1,3%
La Louvière	15,4%	8,8%	1,2%	6,6%	10,6%	4,8%	1,3%
Verviers	14,6%	8,7%	1,5%	5,8%	10,2%	5,0%	1,0%
Tournai	13,0%	6,4%	2,0%	5,2%	8,7%	4,3%	1,2%
Ostende	10,4%	5,9%	1,4%	3,6%	6,4%	4,0%	0,7%
Nivelles	10,4%	4,6%	2,1%	5,1%	7,2%	4,0%	0,7%
Mouscron	10,1%	6,1%	0,8%	4,7%	6,4%	3,0%	1,2%
Eupen	8,6%	4,7%	1,2%	4,0%	5,7%	3,5%	0,6%
Genk	8,3%	4,5%	0,8%	3,7%	4,7%	3,2%	0,8%
Arlon	8,0%	3,8%	2,0%	3,6%	4,5%	2,5%	0,6%
Turnhout	7,9%	4,2%	1,2%	3,5%	4,7%	3,4%	0,5%
Malines	6,5%	3,4%	1,1%	2,6%	3,9%	2,6%	0,4%
Hasselt	6,5%	2,6%	1,6%	2,9%	3,8%	2,8%	0,4%
Sint-Niklaas	6,3%	3,3%	1,0%	2,7%	3,6%	2,2%	0,5%
Alost	5,5%	2,8%	1,0%	2,5%	3,3%	2,2%	0,4%
Courtrai	5,4%	2,7%	1,1%	2,2%	3,0%	1,9%	0,5%
Roulers	4,8%	2,4%	0,8%	2,0%	2,4%	1,5%	0,5%
autres communes wallone	10,1%	4,6%	1,5%	4,7%	6,7%	3,7%	0,9%
autres communes flamande	4,5%	1,9%	0,8%	2,1%	2,7%	2,1%	0,3%

Tableau 3b

Répartition des taux de chômage selon caractéristiques de profil (proportion)

	Proportion du taux de chômage total					
	peu qualifiés	haute- ment qualifiés	femmes	durée: >1 an	personnes âgées	jeunes
Belgique	49,0%	17,6%	44,6%	66,8%	38,0%	6,9%
Liège	52,4%	17,1%	39,0%	73,6%	34,1%	5,9%
Charleroi	59,1%	7,8%	40,3%	70,2%	30,3%	8,0%
Bruxelles grande ville	54,9%	23,3%	44,4%	77,1%	34,9%	3,7%
Namur	45,6%	16,6%	44,4%	68,1%	33,5%	7,4%
Anvers	57,0%	17,3%	39,5%	67,3%	36,9%	5,8%
Gand	47,9%	25,9%	39,4%	61,6%	34,9%	6,9%
Bruges	41,5%	17,0%	35,1%	63,5%	38,5%	7,1%
Louvain	38,9%	36,8%	40,0%	56,8%	37,8%	4,3%
Seraing	55,9%	8,9%	40,9%	72,1%	36,9%	8,1%
Mons	49,7%	15,7%	41,6%	70,1%	29,3%	8,6%
La Louvière	57,3%	8,0%	43,2%	69,0%	31,2%	8,4%
Verviers	59,3%	10,1%	40,1%	69,5%	34,4%	7,1%
Tournai	49,6%	15,7%	40,2%	67,2%	33,4%	9,3%
Ostende	56,4%	13,2%	34,8%	61,9%	38,0%	6,9%
Nivelles	44,2%	20,6%	49,0%	69,1%	38,8%	6,9%
Mouscron	60,4%	7,7%	46,7%	63,0%	29,7%	12,2%
Eupen	54,7%	14,2%	46,5%	66,3%	41,0%	6,4%
Genk	53,7%	10,1%	44,0%	57,1%	38,0%	9,3%
Arlon	47,2%	25,4%	44,4%	56,7%	30,8%	7,0%
Turnhout	53,7%	15,3%	44,7%	59,3%	43,0%	6,3%
Malines	52,4%	17,5%	39,3%	59,6%	40,1%	6,5%
Hasselt	40,0%	24,7%	45,2%	58,9%	43,3%	6,0%
Sint-Niklaas	52,7%	15,1%	43,4%	57,3%	35,6%	7,7%
Alost	50,7%	17,9%	45,8%	59,1%	39,1%	6,9%
Courtrai	50,7%	20,2%	40,1%	54,8%	35,0%	8,4%
Roulers	51,0%	15,7%	41,8%	51,0%	31,8%	9,8%
autres communes wallone	45,8%	14,8%	46,6%	66,3%	36,4%	8,8%
autres communes flamande	42,8%	18,2%	47,0%	59,6%	45,8%	7,2%

2.1.1

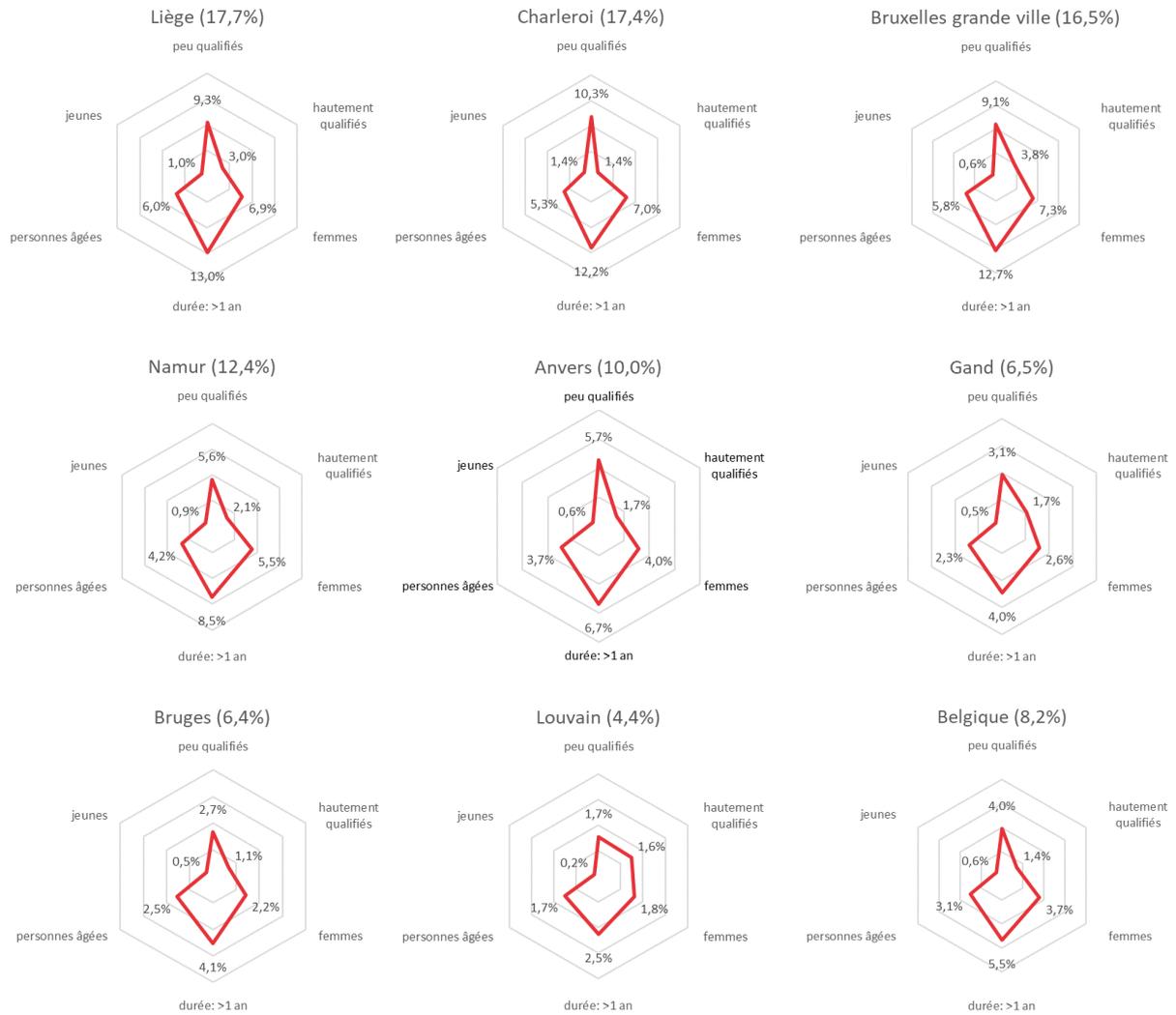
Grandes villes

Comme pour les taux de chômage, on observe une certaine diversité dans les caractéristiques de profil des chômeurs dans les villes. En ce qui concerne spécifiquement le niveau d'études, on constate que plus de la moitié des chômeurs à Charleroi, Liège, Anvers et Bruxelles sont peu qualifiés. Les autres grandes villes ont une proportion plus faible de personnes peu qualifiées, qui est également inférieure à la moyenne nationale. Alors que Charleroi compte un groupe remarquablement restreint de chômeurs hautement qualifiés, la métropole de Bruxelles combine une forte proportion de personnes peu qualifiées avec une proportion plus élevée de personnes hautement qualifiées. Cette présence relativement plus importante de personnes hautement qualifiées peut probablement s'expliquer en partie par le fait que Bruxelles présente une forte concentration d'établissements d'enseignement supérieur. Les grandes villes universitaires de Louvain et de Gand comptent également un groupe relativement important de chômeurs hautement qualifiés.

Le rapport entre le taux de chômage des femmes et le taux de chômage total est le même pour la métropole de Bruxelles et Namur que pour le pays. Les autres grandes villes présentent une proportion (beaucoup) plus faible de femmes au sein de la population au chômage. La métropole de Bruxelles, les grandes villes de la Région wallonne et Anvers affichent une proportion plus élevée de chômeurs de longue durée par rapport à la moyenne nationale. Louvain est la grande ville où la proportion de chômeurs de longue durée est la plus faible. Enfin, les grandes villes wallonnes et la métropole de Bruxelles ont une proportion moins importante de chômeurs âgés, tandis que les grandes villes flamandes affichent une valeur moyenne. On trouve des proportions de jeunes chômeurs (moins de 25 ans) supérieures à la moyenne à Bruges, Gand, Charleroi et Namur. Par rapport aux autres grandes villes, la métropole de Bruxelles et Louvain ont une faible proportion de jeunes chômeurs.

Graphique 3

Taux de chômage par caractéristiques de profil pour les grandes villes



2.1.2

Villes-centres

Dans les villes-centres flamandes, nous observons que le nombre de personnes peu qualifiées tend à être plutôt supérieur à la moyenne (à l'exception de Hasselt). En Région wallonne, les personnes peu qualifiées de Nivelles et d'Arlon représentent une part plus faible de la population au chômage. Dans les autres villes-centres wallonnes, leur proportion correspond soit à la moyenne ou est supérieure à la moyenne. En ce qui concerne les chômeurs hautement qualifiés, Alost, Courtrai, Hasselt, Nivelles et Arlon présentent une proportion supérieure à la moyenne. Les proportions les plus faibles se trouvent à Mouscron, La Louvière et Seraing.

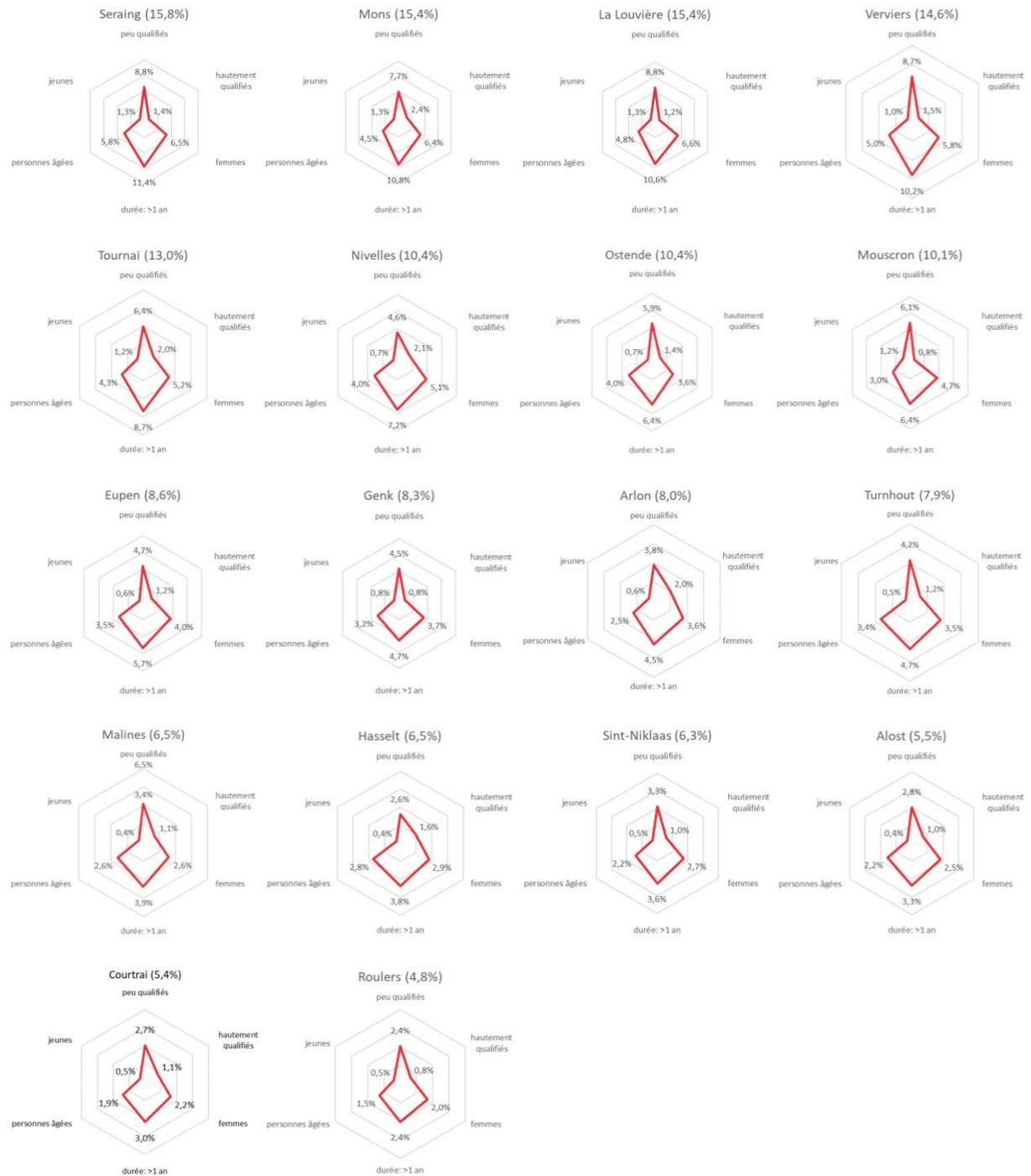
Le taux de chômage des femmes se situe autour de la moyenne nationale pour la plupart des villes-centres. Les exceptions sont Ostende, avec une proportion de femmes beaucoup plus faible, et Nivelles avec une proportion de femmes beaucoup plus élevée.

Les chômeurs de longue durée représentent une part plus importante dans les villes-centres wallonnes (hors Arlon) que dans les villes-centres flamandes. Les villes-centres flamandes affichent toutes une part de chômeurs de longue durée inférieure à la moyenne nationale.

Pour les chômeurs âgés aussi, on observe généralement une distinction en fonction de la Région, les villes-centres wallonnes ayant une proportion de chômeurs âgés inférieure à la moyenne (exception faite de Nivelles et Eupen) et les villes-centres flamandes une proportion de chômeurs âgés supérieure à la moyenne (à l'exception de Courtrai et Saint-Nicolas). La proportion de jeunes chômeurs à Hasselt, Turnhout, Eupen, Malines, Ostende et Nivelles est inférieure à la moyenne nationale, tandis que les autres villes-centres affichent une proportion de jeunes chômeurs supérieure à la moyenne. Mouscron, Roulers, Tournai et Genk affichent les proportions les plus élevées des villes-centres.

Graphique

Taux de chômage par caractéristiques de profil pour les villes-centres

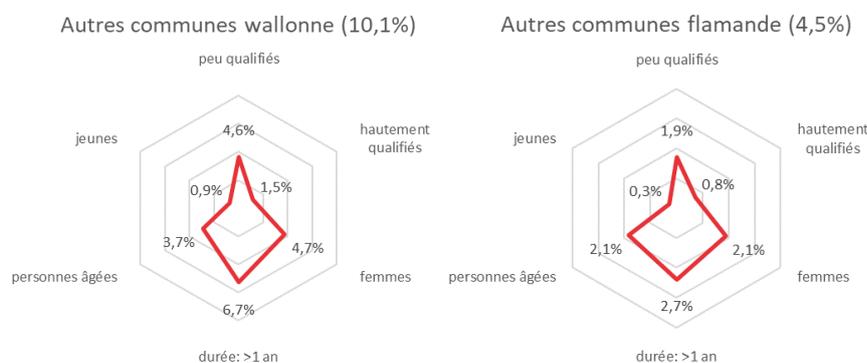


2.2 Diversité en ce qui concerne les caractéristiques de profil dans les communes non urbaines

Dans ce dernier paragraphe, nous porterons notre attention sur les 537 communes non urbaines de Belgique. En moyenne, par comparaison avec la moyenne nationale, les communes non urbaines des Régions flamande et wallonne ont une proportion relativement plus faible de personnes peu qualifiées et une proportion plus élevée de femmes au chômage. En outre, les communes non urbaines de la Région flamande présentent une proportion relativement importante de chômeurs âgés, tandis que dans celles de la Région wallonne, la proportion de jeunes chômeurs est plus importante. En outre, les communes non urbaines de la Région flamande ont une plus faible proportion de chômeurs de longue durée, tandis que celles de la Région wallonne ont une plus faible proportion de personnes hautement qualifiées.

Graphique 5

Taux de chômage par caractéristiques de profil pour les communes non urbaines

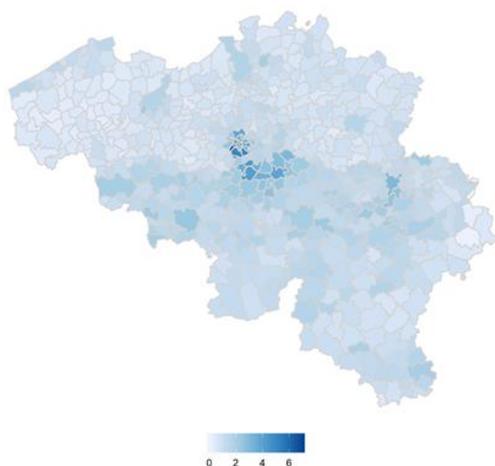


Derrière ces chiffres moyens se cache toutefois un ensemble de communes très diverses, dont les taux de chômage varient fortement d'une commune à l'autre. Certaines des communes non urbaines font partie de régions identifiées comme ayant des taux de chômage élevés : la région côtière, l'axe Chimay-Dinant et les régions anciennement industrielles des provinces du Hainaut, de Liège et du Limbourg. D'autres communes non urbaines se caractérisent ni plus ni moins par de faibles taux de chômage.

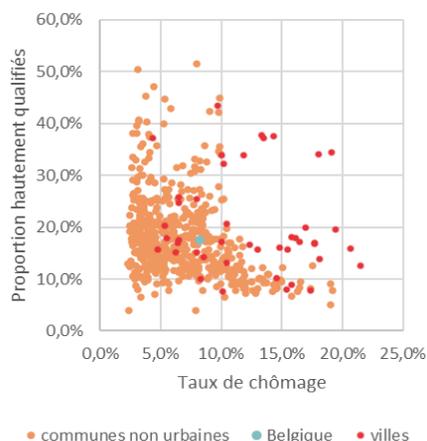
En ce qui concerne le niveau d'études, on observe peu de corrélation entre les taux de chômage généraux et ceux des personnes hautement qualifiées. Indépendamment du taux de chômage, de nombreuses communes affichent un faible taux de chômage (moins de 2 %) parmi les personnes hautement qualifiées (carte 6). La relation entre la part des personnes hautement qualifiées et le taux de chômage (graphique 6) montre également qu'il y a peu de corrélation entre le taux de chômage et la part des personnes hautement qualifiées, comme c'était déjà le cas pour les villes. En particulier dans le Brabant flamand et le Brabant wallon, certaines communes non urbaines affichent des taux de chômage élevés parmi les personnes hautement qualifiées. Ces communes avaient des taux de chômage moyens par rapport à la Région dont elles font partie et comptent généralement un plus grand nombre de personnes hautement qualifiées parmi leurs habitants¹¹.

¹¹ Sur la base de la répartition géographique de la population disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur selon les données du recensement 2011 disponibles sur https://census2011.fgov.be/data/fresult/highdegree_fr.html

Carte 6
Taux de chômage des personnes hautement qualifiées

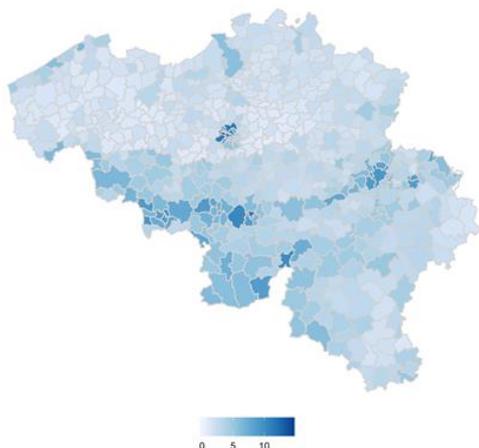


Graphique 6.
Répartition de la proportion de personnes hautement qualifiées par rapport au taux de chômage total

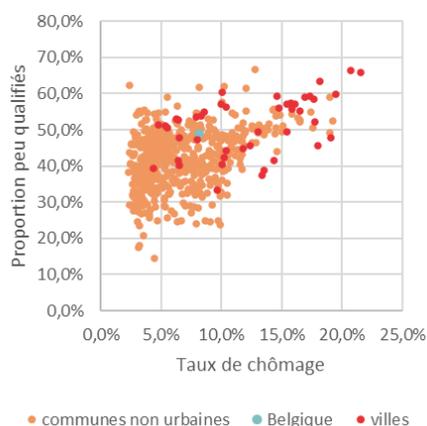


La carte des taux de chômage des personnes peu qualifiées (carte 7) présente davantage de similitudes avec la carte des taux de chômage généraux. Les communes à fort taux de chômage dans les zones anciennement industrielles du Hainaut et de Liège ainsi que les communes de l'axe Chimay-Dinant affichent des proportions élevées de personnes peu qualifiées. La région côtière et la région anciennement industrielle du Limbourg présentent également des valeurs plus élevées, mais qui se situent juste en dessous de la moyenne belge. Le graphique 7, qui illustre cette dernière relation, montre qu'une relation linéaire plutôt positive peut être observée principalement pour les taux de chômage plus élevés (à partir d'environ 10 %), alors qu'il y a une plus grande dispersion pour les niveaux de chômage plus faibles. Contrairement aux villes, il existe des communes non urbaines dont la part des chômeurs peu qualifiés est inférieure à un tiers de la population totale des chômeurs.

Carte 7
Taux de chômage des personnes peu qualifiées

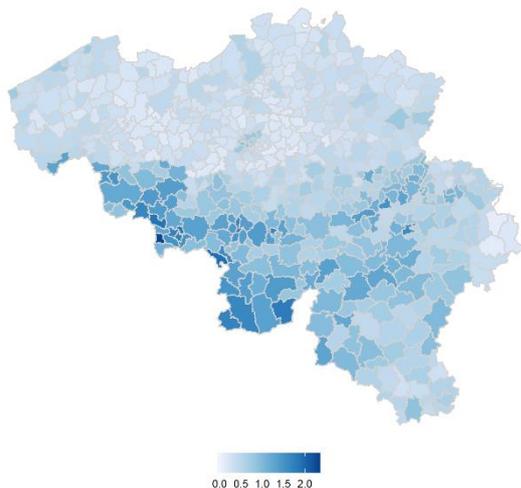


Graphique 7
Répartition de la proportion de personnes peu qualifiées par rapport au taux de chômage total

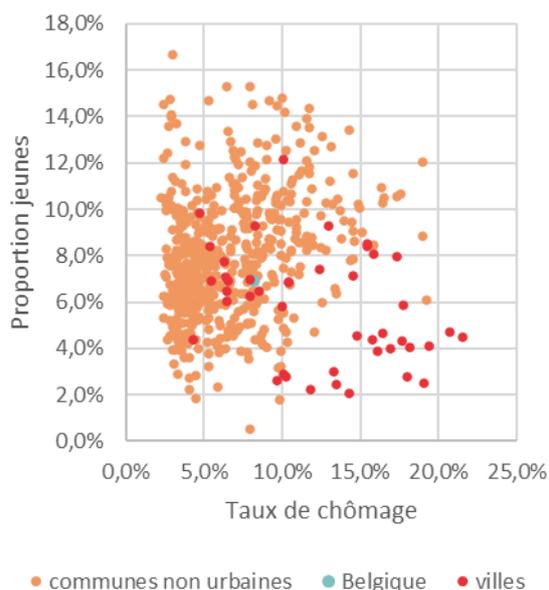


Le chômage des jeunes est plus faible dans les communes non urbaines de la Région flamande et du Brabant wallon (carte 8). En revanche, la proportion des personnes âgées est plus élevée dans les communes des provinces d'Anvers et du Limbourg (carte 9). Les taux de chômage des jeunes et des personnes âgées par commune sont indépendants des taux de chômage communaux. Les proportions les plus élevées de chômeurs jeunes et âgés se retrouvent principalement dans les communes non urbaines (figures 8 et 9).

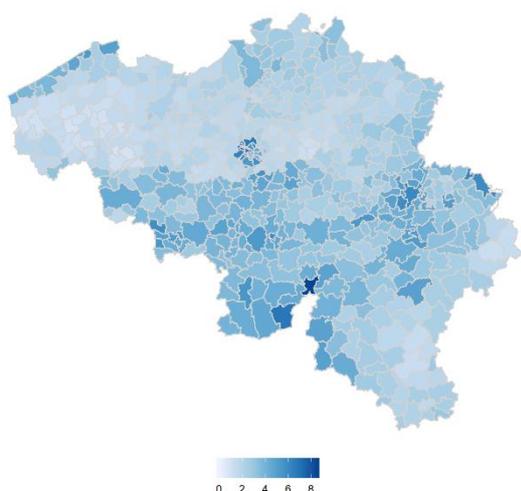
Carte 8
Taux de chômage des jeunes



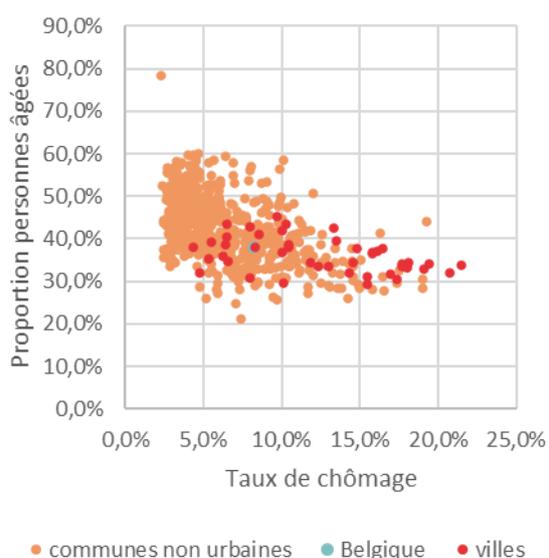
Graphique 8
Répartition de la proportion de jeunes par rapport au taux de chômage total



Carte 9
Taux de chômage des personnes âgées

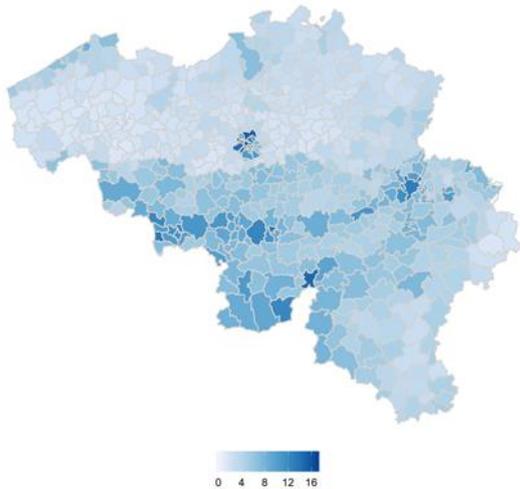


Graphique 9
Répartition de la proportion de personnes âgées par rapport au taux de chômage total

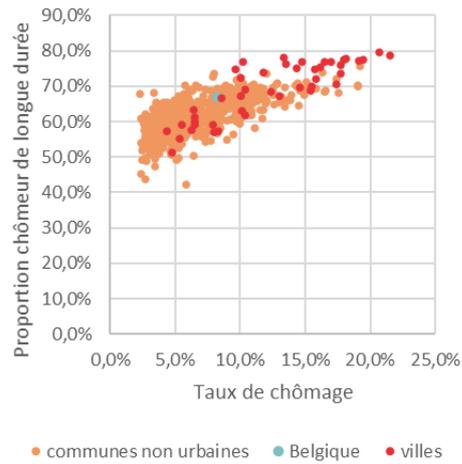


En ce qui concerne la durée du chômage, on constate que les communes où la proportion de chômeurs de plus d'un an est plus élevée coïncident dans une large mesure avec les communes où le taux de chômage est généralement plus élevé (carte 10). Le graphique 10 montre que pour les communes ayant un taux de chômage plus faible, les communes non urbaines ont des proportions plus élevées de chômeurs de longue durée que les villes. L'inverse est vrai pour les communes dont le taux de chômage est plus élevé. Ce sont les villes qui ont les plus fortes proportions de chômeurs de longue durée.

Carte 10
Taux de chômage des chômeurs de longue durée

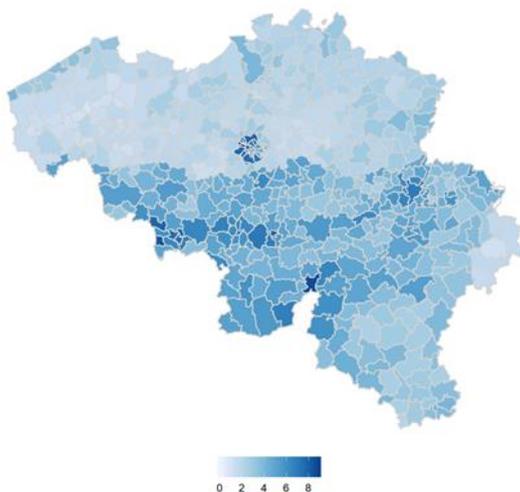


Graphique 10
Répartition de la proportion de chômeurs de longue durée par rapport au taux de chômage total

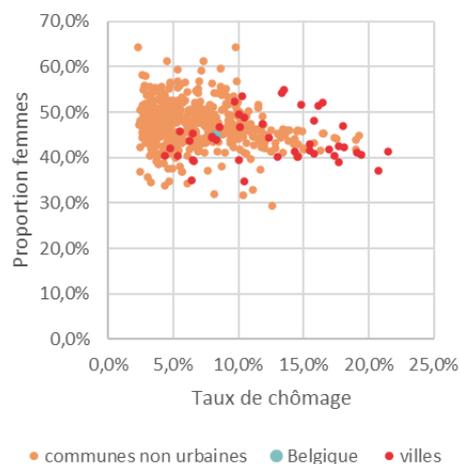


Enfin, en ce qui concerne le taux de chômage des femmes, on observe des parts élevées dans la province du Limbourg, le nord de la province d'Anvers, le Brabant wallon, les communes de la région de Liège et de Dinant (carte 11). En outre, la proportion de femmes est plus élevée dans les communes où le taux de chômage est plus élevé. Principalement dans les communes où les taux de chômage sont plus faibles, on remarque que les femmes occupent une plus grande part du total dans les communes non urbaines (graphique 11).

Carte 11
Taux de chômage des femmes



Graphique 11
Répartition de la proportion de femmes par rapport au taux de chômage total



2.3 À retenir

La deuxième partie de cette publication a permis de comprendre la diversité des caractéristiques de profil par rapport aux taux de chômage. L'analyse des caractéristiques de profil nous permet de conclure que pour l'âge et le sexe, il n'y a pas de forte corrélation avec le taux de chômage et qu'il n'y a pas de différences claires entre les communes urbaines et non urbaines. Plus précisément, nous faisons les constatations suivantes :

- concernant l'âge :
Les chômeurs âgés sont le plus fortement représentés dans les communes non urbaines des provinces d'Anvers et du Limbourg, et dans une moindre mesure dans les villes-centres flamandes ainsi que dans certaines villes-centres wallonnes.
La plus grande diversité s'observe dans les taux de chômage des jeunes, qui semblent être complètement indépendants des taux de chômage totaux par commune.
- En ce qui concerne le sexe :
La part des femmes au chômage est particulièrement élevée dans les communes non urbaines des provinces du Limbourg, d'Anvers et du Brabant wallon, ainsi que dans la région de Liège et de Dinant. Pour les villes, à quelques exceptions près, le niveau se situe le plus souvent autour de la moyenne nationale.

En revanche, en ce qui concerne le niveau d'études et la durée du chômage, l'on constate bien une corrélation entre les villes et les communes ayant un taux de chômage élevé d'une part et de plus grandes proportions de chômeurs peu qualifiés et de longue durée d'autre part. De manière plus détaillée, nous avons constaté ce qui suit :

- en ce qui concerne le niveau d'études :
On constate que les personnes peu qualifiées sont surreprésentées par rapport à la moyenne dans les grandes villes de Charleroi, Liège, Anvers et la métropole de Bruxelles, ainsi que dans la plupart des villes-centres.
Les communes non urbaines ont une proportion relativement plus faible de chômeurs peu qualifiés. Dans les communes non urbaines où le taux de chômage est faible ou moyen, nous observons une grande diversité (des proportions aussi bien importantes que faibles de chômeurs peu qualifiés), alors que dans les communes non urbaines où le taux de chômage est plus élevé, on ne trouve souvent que des proportions élevées de personnes peu qualifiées.
La répartition des chômeurs hautement qualifiés est principalement liée aux lieux d'établissement des personnes hautement qualifiées : les communes non urbaines du Brabant flamand et du Brabant wallon et les villes telles que la métropole de Bruxelles, Louvain et Gand.
- en ce qui concerne la durée du chômage :
Les chômeurs de longue durée sont plus nombreux dans les grandes villes et les villes-centres de la Région wallonne, ainsi que dans la métropole de Bruxelles et à Anvers. En Région flamande, l'on dénombre moins de communes où la part de chômeurs de longue durée est plus élevée. C'est principalement le cas des communes non urbaines.

Enfin, nous tenons à attirer l'attention sur une variable importante qui est absente dans cette étude, à savoir l'origine migratoire des chômeurs. Le groupe des personnes issues de l'immigration est très diversifié et inégalement réparti en Belgique. En général, la proportion de personnes issues de l'immigration par rapport à la population totale est plus élevée dans les villes (principalement dans la Région de Bruxelles-Capitale mais

aussi dans d'autres villes) et dans les communes frontalières.¹² Dans toutes les Régions, les personnes originaires de l'UE-14¹³ forment le plus grand groupe d'origine étrangère, suivies des personnes d'origine maghrébine.

Les données administratives de l'ONEM ne comprennent que la nationalité, ce qui ne constitue pas une approche adéquate de l'origine migratoire. Cependant, il existe des études externes qui ont examiné la relation entre l'origine migratoire et le chômage. Le suivi socio-économique d'UNIA et du SPF ETCS fait état de grandes différences entre les villes belges en ce qui concerne le chômage des personnes issues de l'immigration. Ces différences ne peuvent s'expliquer que dans une certaine mesure par le niveau de formation, la proportion de nouveaux arrivants ou l'histoire économique de la ville. Néanmoins, ils constatent que les personnes d'origine non européenne ont généralement le taux de chômage le plus élevé dans les villes¹⁴. En outre, il existe également le compte de l'emploi flamand (*Vlaamse arbeidsrekening*)¹⁵ du Centre de soutien à l'emploi (*Steunpunt Werk*), qui confirme ces résultats pour les villes-centres flamandes et fait état de taux de chômage plus élevés pour les personnes issues de l'immigration dans les villes-centres par rapport aux autres communes.

¹² Données du recensement 2011 disponibles sur https://census2011.fgov.be/data/fresult/highdegree_fr.html ; Monitoring socio-économique. Marché du travail et origine 2019. Publication disponible sur https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/Monitoring_FR_-_WEB-AS.pdf

¹³ Allemagne, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Espagne et Suède

¹⁴ Monitoring socio-économique. Marché du travail et origine 2019. Publication disponible à l'adresse suivante : https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/Monitoring_FR_-_WEB-AS.pdf

¹⁵ *Hoe evolueert de arbeidsmarktpositie van de Vlaamse bevolking met een migratieachtergrond?* Publication disponible à l'adresse suivante : <https://www.steunpuntwerk.be/node/3863>



3

Conclusion

Cette publication a permis de mieux comprendre la répartition géographique du chômage complet. Derrière les différences régionales connues en matière de taux de chômage, il existe une autre diversité régionale. Les taux de chômage les plus élevés se retrouvent dans les grandes villes, les communes touristiques de la côte et de la région de Chimay-Dinant, ainsi que dans les régions anciennement industrielles des provinces du Hainaut, de Liège et du Limbourg. La structure géographique du chômage est, dans une certaine mesure, déterminée par la transition économique qui a eu lieu au cours des dernières décennies. L'analyse des structures socio-géographiques sur la base des caractéristiques de profil des chômeurs montre une corrélation entre le niveau d'études et la durée du chômage d'une part et les taux de chômage d'autre part. Malgré une certaine diversité entre les villes, il existe de nettes différences entre les villes et les communes non urbaines.

4

Annexe

Annexe 1

Disparités régionales en matière de chômage (2019) (NUTS2) Source : Eurostat - EFT

